



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du jeudi 27 octobre 2022

<b>Date de la convocation :</b> 21 octobre 2022	L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-sept octobre à dix-neuf heures trente,
<b>Date d'affichage :</b> 21 octobre 2022	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
<b>En exercice : 15</b>	<b>Etaient présents :</b>
<b>Présent : 9</b>	Karine KAUFFMANN, Maire
<b>Votants : 15</b>	Carla FICUCIELLO, Patrick FOURNIER, Bernard JUERY, Laurence LELARGE, Manuel LEON, Philippe MARTINET, Geneviève PINÇON, Apolline SCHRECK, conseillers municipaux.
	<b>Etaient absents excusés :</b>
	Cécile BITOUN (pouvoir donné à Patrick FOURNIER) Eric CHANTOT (pouvoir donné à Bernard JUERY) Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Carla FICUCIELLO) Isabelle LACOMBED (pouvoir donné à Manuel LEON) Eric LAURENT (pouvoir donné à Karine KAUFFMANN) Angelina MOYET (pouvoir donné à Apolline SCHRECK)
	<b>Secrétaire de séance : Geneviève PINÇON</b>

## II - ABANDON DU CONTRAT RURAL

### Exposé de Mme KAUFFMANN :

Mme le Maire rappelle que le contrat rural a été attribué à la commune par la commission permanente de la Région Île-de-France le 20/11/2019 et par le Conseil Départemental le 20/12/2019 pour le financement de trois opérations :

- La réalisation du bâtiment des services techniques,
- La mise aux normes PMR de l'accueil de la mairie (sanitaires PMR) et la réfection du plancher,
- Le déplacement et le remplacement du portail de l'école Emile Zola.

Dans le contexte inflationniste actuel, de hausse importante des coûts des matières premières, énergies et autres composants des marchés publics, la commune n'est pas en mesure d'absorber l'évolution de l'augmentation des coûts des travaux.

Aussi, face à l'incertitude de la conjoncture actuelle, la commission des finances réunie le 8 octobre dernier a choisi d'opter pour la prudence.

De concert avec les services départementaux et régionaux, il est proposé d'abandonner le dispositif en cours afin d'étudier la suite à donner à ces projets de travaux dont la nécessité n'est pas remise en cause et de le solliciter à nouveau

**Mairie de Médan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Poissy Nord •  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 75 23 61  
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

Accusé de réception en préfecture  
078-217803840-20221028-II-27-10-2022-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2022  
Date de réception préfecture : 28/10/2022



ultérieurement. Un travail de réévaluation des coûts en partenariat avec l'agence Ingeniery est d'ores et déjà entrepris en ce sens.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du Contrat Rural adopté respectivement par délibérations CR 200-16 de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France du 17 Novembre 2016 et du Conseil Départemental des Yvelines le 16 Décembre 2016 par la délibération 2016.CD-6-5435,

Vu la délibération du conseil municipal n° VI du 18/12/2018,

Vu le contrat rural signé le 16 septembre 2020,

Vu l'avis de la commission des finances du 8/10/2022,

Considérant que la commune n'est pas en mesure de réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité avec 1 vote CONTRE (P. FOURNIER) et 1 ABSTENTION (C. BITOUN).

- DECIDE d'abandonner le contrat rural en cours.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Médan, le 28/10/2022

Le Maire  
Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :  
Dépôt en Sous-Préfecture le 28/10/2022  
Et par publication le 28/10/2022

**Mairie de Médan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Poissy Nord •  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 75 23 61  
Email : [communedemedan.accucil@orange.fr](mailto:communedemedan.accucil@orange.fr) - N° SIRET 217 803 840 000 16

Accusé de réception en préfecture  
078-217803840-20221028-II-27-10-2022-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2022  
Date de réception préfecture : 28/10/2022